

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA DE SKIKDA**  
**DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION**  
**Le Numéro d'identification Fiscal (NIF) :0998.2101.91494-14**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**

**N° 12 /2026**

\* La direction de l'urbanisme et de l'architecture et de la construction de la wilaya de Skikda lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour : **Travaux de VRD Primaires et Secondaires des Sites : Site 01 : 200 Logts Promotionnels Aides + 40 Logements Promotionnels Commune El Harrouche.**

**Lot : R.A.R des travaux de (Voirie, Assainissement, AEP, Eclairage Public, Murs de soutènement).**

- Les entreprises et groupement d'entreprises de droit algérien qualifiées **en Travaux Publics comme activité principale classées à la catégorie Cinq (05) ou plus sont autorisées à soumissionner.**
- Dans le cas de groupement le chef de file doit être majoritaire, et satisfaire la condition exigée ci-dessus, Concernant les autres membres doivent être qualifiés **Travaux Publics** en activité principale classées à la Catégorie **Quatre (04) ou plus**, dont le certificat de qualification et de classification professionnelle est en cours de validité, à la date d'ouverture des plis.

Peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'urbanisme et de l'architecture et de la construction de la wilaya de Skikda.

N° : cahier Des charges	Désignation du projet	Lieu de retrait	Adresse et N° de téléphone
...../2026	<b>Travaux de VRD Primaires et Secondaires des Sites : Site 01 : 200 Logts Promotionnels Aides + 40 Logements Promotionnels Commune El Harrouche. Lot : R.A.R des travaux de (Voirie, Assainissement, AEP, Eclairage Public, Murs de soutènement)</b>	<b>DUAC SKIKDA</b>	<b>Rue Mohamed Bouguergour Skikda. Tel : 030.84.05.74</b>

**\*Contenu du dossier du candidature : (voir cahier des charges)**

- Une déclaration de candidature à renseigner et signer avec soin, en cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement.
- Une déclaration de probité à renseigner et signer avec soin, En cas de groupement, ou de sous-traitance chaque (membre)/ (sous-traitant) doit présenter sa propre déclaration.
- les statuts pour les sociétés.
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise, (délégation de pouvoir et de signature).
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

**a) Capacités professionnelles** : certificat de qualification et de classification en cours de validité à la date de soumission.

**b) Capacités financières** : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.

\* les Bilans financiers concernent les trois (03) dernières années (**2023-2024-2025**) dûment certifiés par le commissaire au compte ou visés par les services des impôts ou C20.

\* Tous documents justifiant la solvabilité vis-à-vis de la banque domiciliaire.

**c) Capacités techniques** : moyens humains et matériels et références professionnelles.

\* Les moyens humains concernent le personnel clé destinés aux projets.

\* Les moyens matériels destinés au projet objet de l'appel d'offre.

\* les références professionnelles du soumissionnaire dans la réalisation de projets similaires, Justifié par une attestation de bonne exécution délivrée et signée par le maître d'ouvrage public.

**\*Contenu de l'offre technique : (voir cahier des charges)**

- Une déclaration à souscrire renseignée et signée avec soin, en cas de groupement, présenter une seule déclaration.

- Le cahier des charges portant à la dernière page, **la mention manuscrite « lu et accepté ».**

- Un mémoire technique comprenant :

\* Le délai d'exécution des Travaux justifié par Le planning de réalisation prévisionnel.

\* La liste des moyens humains à mettre en œuvre sur le projet, appuyée obligatoirement par :

- Les diplômes, attestations de travail et Affiliation auprès des services CNAS délivré 03 mois au maximum avant la date d'ouverture des plis Pour les Cadres.

- Le diplôme, attestation de travail, CV et Affiliation auprès des services CNAS délivré dans la durée de Préparation des Offres Pour le chef de Projet.

- Mise à jours CNAS ou CACOBAPTH en cour de validité à la date d'ouverture des plis pour les ouvriers.

\* la liste des moyens matériels à mettre en œuvre sur le projet, dûment justifiés par :

**A)** - le matériel roulant sera justifiés par carte grise ou récépissé de dépôt de carte grise ou carte de circulation avec Attestation d'assurance en cours de validité à la date d'ouverture des Plis, ou contrat de location (Notarié) sur la durée des travaux.

**B)** - le matériel non roulant sera justifiés par facture d'achat, ou PV d'un expert agréé ou d'un huissier de justice datant d'au moins d'une année.

En cas d'un groupement momentané, joindre le protocole d'accord liant les membres constitutifs, et précisant la nature du groupement, le chef de file.

\* **Contenu de l'offre financière.**

-la lettre de soumission renseignée et signée avec soin, en cas de groupement, remplir une seule lettre de soumission.

-le bordereau des prix unitaires (BPU), établi en hors taxes ;

-le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;

**19-1- EVALUATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.**

Toutes candidatures ne répondant pas aux conditions ci-après, seront éliminées :

- Les candidatures non conformes au contenu du cahier des charges
- N'a pas rempli ou fourni la déclaration de candidature.
- Conformément à l'article 44 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- un candidat, seul ou en groupement, ayant présenté plus d'une offre par procédure de passation d'un marché public.
- Une même personne représentant plus d'un candidat pour un même marché public.
- L'offre ne comporte pas le certificat de qualification et classification professionnelle, est en cours de validité, à la date d'ouverture des plis.
- L'offre ne comporte pas un Chiffre d'affaire moyen des trois dernières années (2023- 2024- et 2025)  
≥ **20 000 000,00 DA** estimé sur la base des copies des bilans certifié par le commissaire au compte ou comptable agréé ou service des impôts ou C20.
- Qui Sont exclus, temporairement ou définitivement, de la participation aux marchés publics, (article 51 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics).
- L'offre ne comporte pas au moins un projet similaire réalisé.

**Travaux similaires exigés :**

(Travaux D'aménagement des voies, Travaux De VRD, Travaux De Viabilisation des voies, Travaux de déviation des voies, modernisation des voies, évitement des voies...).

- En application des dispositions de l'articles 63 de la loi N° 23-12 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et pour la promotion de l'emploi et à l'insertion professionnelle le soumissionnaire doit avoir dans ces effectifs au moins Un (01) cadres diplômés de la CFPA ou un établissement de formation agréé par l'état notamment dans les domaines liés aux aspects administratifs, juridiques ,financiers, techniques et environnementaux, A défaut il doit présenter un précontrat à durée déterminée cosigné par les deux parties.

\* Les offres seront déposées au niveau de la Direction l'urbanisme et de l'architecture et de la construction de la wilaya de Skikda dans une enveloppe extérieure anonyme qui comporte la mention avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 12/2026 pour la réalisation des travaux cites ci-dessus.

\* L'enveloppe intérieure portera l'identification et l'adresse du soumissionnaire et comportera Trois enveloppes distinctes une pour le dossier de candidature, une pour l'offre technique et l'autre pour l'offre financière.

\* Le dépôt des offres correspond au dernier jour de préparation des offres Fixé à **15 jours** à compter de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offre sur les quotidiens nationaux et sur le BOMOP de 08H00 à 11 H00, l'ouverture des plis et fixée le dernier jour à 11 h.

\*Les soumissionnaires resteront engages pour leurs offres pendant une période égale aux délais de préparation des offres augmentées de (03) mois, compté à partir de la date d'ouverture des plis conformément au Loi n°23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

\*Si le jour d'ouverture des Plis coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

**\*Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des offres qui se tiendra au siège de la direction de l'urbanisme et de l'architecture et de la construction de la wilaya de Skikda (cet appel fait fois de convocation).**

**LE DIRECTEUR**